

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à :
AYRAULT Jean Paul	X			
CAILLAUD Nadia	X			
CHARBERNAUD Christian	X			
GUILLAUME Amandine	X			
PARTAUD Xavier	X			
CARTRON Françoise	X			
BERNARD Thierry	X			
ALTER Marie	X			
BASSET Véronique			X	
BERTRAND Christophe			X	
BOURGOGNON Isabelle	X		X	Ranouil Patricia
CLÉMENT Mauricette	X			
COMBAUD Philippe	X			
DRILLEAUD Nadège	X			
LAJUBERTIE Jean-Claude	X			
CHARTIER Guy	X			
MÉGRET Christian			X	
RANOUIL Patricia	X			
VOLLETTE Guillaume	X			
FOUILLET Martine	x			
TYRE Christophe	x			
RICHARD Thomas		X		
COLIN Jean-Claude	x			
BROUSSE Michel	x			
FLAGEY Jean-Marc	X			
FOURE Brigitte	x			
PONSARD Nicole	x			

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre deux délibérations :

- Délégation de signature au Maire des avenants pour différents contrats (locations, maintenance, prêts).
- Circulation rue de l'église limitation du tonnage des véhicules.

Accord du Conseil Municipal

- **DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS AU PETR :**

Pour des problèmes de quorum lors des réunions du PETR, il est demandé au Conseil Municipal de nommer deux autres suppléants. Madame Amandine GUILLAUME et Monsieur Philippe COMBAUD proposent leur candidature.

Accord du Conseil Municipal.

- **DELIBERATION SUR LA TAXE D'AMENAGEMENT :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la taxe d'aménagement avait été instaurée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU au 1<sup>er</sup> mars 2012, ce qui était le cas de la commune historique d'Aigre. La commune de Villejésus n'ayant pas de PLU, le RNU (règlement National d'urbanisme) était applicable. Suite à la fusion des communes d'Aigre et Villejésus, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'application de la taxe d'aménagement sur le nouveau territoire communal.

Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir sur le territoire de la commune historique d'Aigre une taxe d'aménagement au taux de 1 % avec l'exonération facultative existante, à savoir : les abris de jardin d'une surface pouvant aller jusqu'à 40m<sup>2</sup> lorsqu'ils sont réalisés dans une zone U en extension d'une construction existante soumis à déclaration préalable (application de l'article R. 421-14 b du code de l'urbanisme). Elle propose de ne pas instaurer de taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de Villejésus.

Accord du Conseil Municipal.

- **ANALYSE DE L'AMENAGEMENT DU ROND POINT DE VILLEJESUS :**

Présentation des deux esquisses de la porte de la route du Cognac en résine et du devis avec options. Le département financera ce projet à hauteur de 80% d'un montant maximum de 50000 € HT. Modèle retenu : blason en haut du porche, grappes de raisin sur chaque piliers (recto verso), en relief et colorisés. Le projet retenu s'élèverait à 48 620.00 € HT. Les socles des piliers seront réalisés en régie par les employés communaux.

Accord du Conseil Municipal.

- **ANALYSE DE LA PROPOSITION DE LA CCI SUR LE DIAGNOSTIC DES COMMERCES :**

Suite à la réunion avec les commerçants il a été envisagé d'engager une réflexion sur l'attractivité commerciale du bourg en partenariat avec les commerçants, les élus, les consommateurs. Cette réflexion peut être confiée à la CCI ou à un bureau d'étude spécialisé. Des devis ont été demandés, à 03 bureaux : (la CCI, Obsand, Cogedis. la CCI a répondu à hauteur 14000 € HT. Ce type d'étude peut être financé par le programme Leader à hauteur de 80 %. Voir si la CDC n'avait pas fait réaliser une étude similaire

Le Conseil Municipal décide à 18 voix pour et 06 abstentions de lancer cette étude en cas d'obtention de la subvention. La dépense et la recette seront inscrites au budget 2019

- **CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS :**

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer des emplois saisonniers pour les 16 – 18 ans. 20 heures hebdo rémunérées au SMIC horaire.

Accord du Conseil municipal.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existante du point d'informations touristiques et de l'espace Mémoires d'escargots à l'ancienne école Maternelle d'Aigre. Ces deux structures étaient restées en sommeil l'été dernier. Le Maire propose au Conseil Municipal de réouvrir le point d'informations touristiques et l'espace Mémoires d'escargots à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain et de créer pour cela un poste d'agent territorial, en contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre 2019, à raison de 12 heures hebdomadaire. La personne retenue aura la fonction suivante : accueil et conseil au public. Elle sera rémunérée au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif territorial.

Accord du Conseil Municipal. (03 abstentions)

- **ACHAT DE L'IMMEUBLE RANGER**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'état d'insalubrité de l'immeuble situé 32 grande rue appartenant à Madame RANGER. Elle serait vendeuse à la Commune d'Aigre, pour la somme de 50 000 €. L'organisme SOLIHA est toujours intéressé par l'immeuble pour un projet de six logements groupés destinés aux personnes âgées. Le bien leur serait mis à disposition pendant la durée de leur emprunt consécutif aux travaux sur environ 40 ans. SOLIHA souhaiterait que la commune leur mette à disposition le 30 bis grande rue situé de l'autre côté du porche.

Le Conseil Municipal décide d'acheter à Madame RANGER, l'immeuble situé 32 grande au prix de 50 000 € et décide de mettre à disposition le bien à SOLIHA pour leur projet de logements groupés. Le Conseil Municipal décide de mettre également à disposition de SOLIHA la partie située de l'autre côté du porche au 30 bis grande rue.

SOLIHA viendra sur site mercredi 20 mars à 15 heures.

- **ETUDE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :**

Le Compte administratif des deux communes cumulées est présenté. Résultat de fonctionnement cumulé des deux collectivités devant être affecté 634 382.67 €.

4 196.59 € seront affectés au financement du déficit d'investissement cumulé et 352 054.00 € seront affectés au financement des restes à réaliser. Le report en fonctionnement sera donc de 278 132.08 €.

- **PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 (participations) :**

Le tableau des participations obligatoires est présenté et pourra être adapté avant le vote du budget prévisions de 195 473.00 €.

La Liste des dépenses engagées par les deux collectivités est énumérée (détails en pièce jointe).

- **GESTION DES PRESCRIPTIONS DE L'ARRETE DE L'ETAT CONCERNANT LE CAMPEMENT DES CARAVANES AU BOIS DE LA SABLIERE :**

Rappel de la décision de Madame la Préfète sur l'expulsion des familles qui stationnent au bois de la sablière sur un terrain constaté pollué par l'ARS. La commune doit trouver un autre terrain adapté. Pas de solution trouvée.

Le Maire propose de contacter les services de l'état pour une réunion sur ce sujet.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Conseil Municipal accepte d'installer un panneau de « sens interdit au plus de 7.5 t » pour les véhicules arrivant de Ruffec et s'engageant rue de l'église. Réfléchir à l'accès des véhicules CALITOM et ADA.
- Voir éventuellement l'installation d'un panneau « sens interdit » plus grand pour les poids lourds venant de Matha qui ne semble pas suffisamment visible. Voir également un panneau plus grand « sens interdit au monument aux morts, pour les véhicules qui remonteraient vers la rue de la gendarmerie et devant la pharmacie en direction de Villejésus.
- Suite à la fusion des deux communes, accord du Conseil Municipal pour débaptiser la rue du puits de l'amour à Villejésus en impasse du puits de l'amour afin d'éviter le doublon avec la rue du puits de l'amour d'Aigre.
- La borne de recharge de véhicules électriques sera installée à Aigre, derrière la Mairie et à Villejésus sur le parterre fleuri place de l'église.

**DATES A RETENIR :**

- Le département a accepté la candidature d'Aigre à Ciné plein-air. Projection prévue le 10 juillet 2019 au parc des Charmilles.
- Fest'Aigre, Pas de festival de même ampleur en 2019. Cependant un spectacle de musique aura lieu le 24 août 2019. La subvention communale prévue de 500 € pourra être versée.
- Repas au parc des Charmilles le 13 juillet à midi, après-midi jeux, spectacle de danse, barbecue le soir et bal populaire.
- Eté actif du 15 juillet au 24 juillet. Y seront associés cette année les associations vélo vert, modélisme, marche.

Fin de séance à 23 h 30